

MODIFICATIONS DES DIRECTIVES D'APPLICATION AU RÈGLEMENT NATIONAL DE COURSINGS

AC 4 La notation d'un coursing de chasse

Généralités AC 4.1

Les notations sont nouvellement réparties selon les 5 critères/qualités suivants:

- 1. Endurance / condition physique**
- 2. Adresse**
- 3. Ardeur**
- 4. Intelligence**
- 5. Vitesse**

Répartition des articles existants AC 4.2 à AC 4.14 des directives d'applications selon AC 4.

- | | |
|---|--|
| 1. Endurance / condition physique: | AC 4.13, AC 4.14 |
| 2. Adresse: | AC 4.10, AC 4.11 |
| 3. Ardeur: | AC 4.5, AC 4.6, AC 4.7 |
| 4. Intelligence: | AC 4.8 , AC 4.9 |
| 5. Vitesse: | AC 4.2, AC 4.3, AC 4.4, AC 4.12 |

Points de bonification AC 4.15

Texte reste inchangé,
mais le juge peut attribuer au maximum 3 points de bonification (au lieu de 1 point).

Points de malus AC 4.16

Lorsqu'un propriétaire lache son chien trop tôt, les juges peuvent retirer un 10% du capital des points du chien pour cette course. Dans le cas, où la course est répétée, la sanction est maintenue.
Lors d'une erreur de départ, les juges peuvent consulter le team de départ ou le chef de coursing.

Attribution des points AC 4.17

Chaque catégorie (AC 4.1) est notée avec 6 points maximum.

C'est à dire, un chien peut obtenir 30 points maximum par manche, cela fait 60 points maximum en deux manches.

Sont à ajouter les points de bonification du juge (max. 3 points). Un chien ne peut ainsi obtenir qu'un maximum de 63 points au total au cours d'une compétition.

Classement AC 4.18

Un classement par catégorie est établi dès la fin de la compétition.

En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs concurrents (après addition des deux manches) le chien ayant obtenu le plus grand nombre de points dans la deuxième manche sera le mieux classé.

Si l'égalité subsiste le meilleur classement sera attribué au chien qui aura obtenu le plus grand nombre de points dans chacun des critères de notation, lors de la 2ème manche, et **ceci dans l'ordre mentionné selon AC 4.1**, c'est à dire, en premier dans celui de l'endurance/la condition, ensuite l'adresse, puis l'ardeur, puis l'intelligence et pour terminer la vitesse.

Qualification AC 4.19

Attribution des points:

6 points	=	excellent
5 points	=	très bon
4 points	=	bon
3 points	=	suffisant
2 points	=	insuffisant / peu satisfaisant
1 point	=	faible

Les qualifications suivantes sont accordées aux concurrents sur la base des qualifications obtenues lors des deux manches.

51 – 60 points	=	excellent (avec points de bonification jusqu'à 63)
41 – 50 points	=	très bon
31 – 40 points	=	bon
21 – 30 points	=	suffisant
jusqu'à 20 points	=	insuffisant / peu satisfaisant

Ces modifications ont été approuvées par le comité de la CICL le 13 mars 2009 et entrent en vigueur le jour de la publication.

23.02.09

Kurt Allemann Präsident IGWR